

GUIDE DE RÉALISATION D'UN PLAN AGRONOMIQUE DE DÉFRICHEMENT

Définition

Rapport écrit et signé par un agronome et portant sur la pertinence et le bien-fondé de remettre des terres boisées en culture. Le rapport doit contenir les éléments de base nécessaires pour évaluer le potentiel agricole de la parcelle. On devrait y trouver également les procédures et l'échéancier des travaux ainsi que les recommandations culturales visant à permettre et à assurer des rotations culturales acceptables et, si nécessaire, le suivi.

Ce document fait état des éléments que peut contenir un plan agronomique de défrichage. Il incombe à l'agronome de déterminer, et de préciser au besoin, les éléments utiles et pertinents, selon la situation à traiter

1. Identification du ou des propriétaires du terrain visé

- Nom et prénom
- Adresse de correspondance
- Adresse de l'exploitation principale (si différente)
- N° de producteur agricole (CP-12)

2. Identification de l'entrepreneur forestier devant effectuer les coupes et identification de tout sous-traitant désigné pour accomplir cette tâche

Entrepreneur forestier :

- Nom et prénom
- Adresse de correspondance
- Téléphone

Sous-traitant :

- Nom et prénom
- Adresse de correspondance
- Téléphone

3. Plan comprenant les informations suivantes (à partir d'une photo aérienne et d'un plan de ferme)⁽¹⁾

- Le numéro du ou des lots visés par la demande, leur superficie, le rang et la municipalité
- Identification du ou des lots inclus dans la zone agricole décrétée en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles
- Identification de tous les cours d'eau, lacs, chemins publics et plaines inondables
- Identification des superficies sous couvert forestier et en friche
- Identification des aires de défrichement et échéanciers
- Identification des superficies agricoles comprises dans le terrain faisant l'objet de la demande et description des activités s'y déroulant
- Localisation des largeurs de bande boisée à conserver et à protéger

(1) Le plan doit être conforme à la politique gouvernementale de la protection des rives.

4. Description du couvert forestier

- Type de boisé⁽¹⁾
- Pourcentage de couverture⁽¹⁾
- Description des essences du peuplement⁽¹⁾
- Vérification du potentiel acéricole du peuplement

(1) Si disponible. L'évaluation peut être faite par un ingénieur forestier.

5. Description du potentiel agricole

Du sol

- Épaisseur de la couche arable
- Série de sol

- Type de sol
- Analyse chimique du sol (si disponible)
- Évaluation de la pierrosité et l'effleurement rocheux

De la parcelle

- Topographie des lieux
- Secteur à pente forte (> 10 %)
- Si pente > 10 %, prévoir la mise en place d'un système de lutte contre l'érosion qui permettra de prévenir l'érosion dans la zone visée
- Drainage du sol (carte du sol)
- Tourbière ou zone marécageuse
- Évaluation de la faisabilité technique des travaux de drainage dans la zone à défricher
(ex. : drainage agricole difficile raison du manque d'émissaire)

6. Description et planification des opérations de remise en culture

A) Opérations d'essouchage, de broyage ou de mise en haie (voir les recommandations agronomiques)

B) Postdéfrichement pour éliminer les souches (voir les recommandations agronomiques)

Il s'agit ici de déterminer de quelle façon seront éliminés les souches, branches et débris de la surface du sol.

Les anciennes façons de faire tels l'enfouissement, la confection de haie à l'aide d'un buteur ou le brûlage des haies sont, à notre avis, souvent très dispendieuses et ne contribuent pas à améliorer la structure du sol, à réduire l'érosion ni à protéger notre environnement. Deux options s'offrent à nous, ou plutôt, nous considérons que deux méthodes seulement doivent être retenues, soit :

1. la mise en haie à l'aide d'une pelle hydraulique (voir l'annexe 1),
2. le broyage de la biomasse à l'aide de broyeurs (voir l'annexe 2).

C) Protection des cours d'eau, des zones inondables et du talus à forte pente (voir les recommandations agronomiques)

D) Opérations liées aux travaux de drainage de surface (il serait intéressant que l'agriculteur fasse réaliser un plan d'aménagement de surface, immédiatement après le prélèvement des arbres, afin de planifier les travaux nécessaires tels la mise en place du réseau hydraulique comprenant fossés, raies de curage, avaloirs et protections de confluence ainsi que l'aménagement de surface)

E) Mesures d'atténuation

Mesures prévues afin de protéger les cours d'eau. Dans son plan agronomique, l'agronome doit identifier les mesures d'atténuation visant à contrôler l'érosion hydrique soit :

- protection des confluences
- bassin de sédimentation
- bande riveraine
- bande enherbée
- implantation de brise-vent
- reboisement

F) Opérations culturales et amendements nécessaires pour remettre ladite parcelle en culture

- besoins en chaux
- amendements organiques (fumier, lisier, boue, etc.)

- implantation d'engrais vert
- travail primaire du sol
- mode d'incorporation

Références :

- *Guide d'analyse et d'aménagement de cours d'eau à des fins agricoles*, 1988, ISBN 2-551-06-852-5
- *Normes de conception et d'exécution pour les travaux de conservation et de gestion du sol et de l'eau*, avril 1990
- *La protection des rives en milieu agricole*, MAPAQ, 1992, ISBN-2-5550-20799-8

7. Autres facteurs à considérer

- Protection spéciale relative à des éléments agroenvironnementaux ou d'intérêt public
- Protection des infrastructures existantes (privé + public)
(terrains de camping, terrains de jeux, terrains de golf, prises d'eau municipales, puits artésiens et unités de production agricole existantes)
- Protection des habitats fauniques
(zones écologiques protégées et écosystèmes forestiers exceptionnels, aires de confinement protégées pour le cerf de Virginie, aires de nidification répertoriées, couvert de protection, cours d'eau ou rivières comprenant frayère, etc.)

8. Suivi postdéfrichement (rapport de réalisation)

- Rapport de conformité sur la réalisation des opérations telles que décrites dans le plan agronomique
- Au terme des travaux ou du délai prescrit par la MRC, l'agronome ou son représentant effectue une dernière inspection et rédige un rapport final attestant que le lieu du défrichement répond aux normes établies et que les travaux exécutés sont jugés satisfaisants

9. Engagement du ou des propriétaires

Engagement écrit et signé par le ou les propriétaires à essoucher la totalité des superficies déboisées et à les mettre en culture à l'intérieur du délai prescrit tout en respectant le plan agronomique.

(signature du propriétaire)

(signature du propriétaire)

(date)

(date)

10. Attestation de l'agronome

La présente atteste que la parcelle visée possède un potentiel agricole et peut être aménagée à des fins agricoles. Le respect de ce plan devra permettre à l'entreprise d'améliorer la structure de son sol et de produire des récoltes annuellement tout en minimisant les effets négatifs sur l'environnement.

(signature de l'agronome)

(date)

(N° de membre de l'O.A.Q.)

A) Opérations d'essouchage, de broyage ou de mise en haie

- La confection de haies ou l'essouchement à l'aide d'un buteur sont fortement déconseillés
- L'utilisation d'une pelle hydraulique munie d'un peigne forestier est recommandée pour la confection de haies. Celles-ci doivent contenir un minimum de terre arable
- Le brûlage et l'enfouissement des haies sont à proscrire
- L'élimination des haies, souches, branches, troncs ou de toutes autres matières ligneuses devrait être exécutée à l'aide d'un broyeur afin de laisser le maximum de biomasse en surface; ce qui contribue à améliorer la structure du sol et à protéger l'environnement
- Les souches, branches, troncs ne devraient pas être poussés dans les zones adjacentes au champ défriché

B) Postdéfrichement pour éliminer les souches

Bien sûr, les méthodes retenues ont un coût direct plus élevé, mais il faut comprendre qu'à long terme elles sont moins dispendieuses et que souvent il y a un coût plus élevé à payer au départ si l'on veut bien faire les choses.

Parmi les méthodes de défrichement utilisées actuellement, la mise en haie est certainement la plus populaire. Alors qu'elle était jadis réalisée avec un buteur, de plus en plus aujourd'hui les agriculteurs la font faire à l'aide d'une pelle hydraulique. Celle-ci a comme principal avantage d'arracher les souches en emportant un minimum de terre. Les haies sont moins imposantes et une plus grande partie de terre arable est laissée en surface. Pour ce faire, la pelle hydraulique doit être munie d'un peigne forestier et conduite par un opérateur d'expérience.

Plusieurs agriculteurs s'improvisent actuellement opérateurs et font l'acquisition d'une pelle hydraulique dans le but de faire leur propre défrichement. Nous ne sommes pas convaincus que cela soit toujours rentable compte tenu du temps d'apprentissage et d'opération, de la dépréciation, des coûts en carburant, entretien, assurances et autres. Tout est fonction du coût de l'équipement et des superficies en cause.

La localisation des haies

La pelle hydraulique a cet avantage par rapport au buteur qu'elle nous permet de reprendre les haies pour les localiser en ménageant une plus grande distance entre elles, de mettre de côté ou d'enfouir les roches imposantes et de confectionner les fossés utiles pour le drainage primaire de la parcelle.

La localisation des haies est un élément primordial à considérer si l'on songe à cultiver entre celles-ci pendant quelques années. Grâce au plan de nivellement réalisé au préalable ou au système de drainage existant tels les fossés ou la largeur des planches ou des champs avoisinants, nous pouvons déterminer rapidement la localisation du système de drainage primaire (fossés) à réaliser, Par la suite, selon la largeur souhaitée des planches, vous pourrez localiser la haie sur le faîte de celles-ci.

Comme les haies sont composées de branches et de terre arable qui peuvent retenir l'eau , il est recommandé de confectionner une rigole de chaque côté de celles-ci afin d'évacuer les eaux de ruissellement qui proviennent de la haie.

Équipements broyeurs

Pour l'élimination des haies ou pour broyer les souches deux types d'équipements s'offrent à vous, soit le broyeur à rotation lente ou le broyeur forestier.

□ ***Le broyeur à rotation lente (Doppstadt)***

Il s'agit d'une grande cuve de métal sur chenille dans laquelle on trouve un rotor qui broie le tout. La haie est chargée dans le « Doppstadt » avec une pelle hydraulique. La haie doit avoir un minimum de deux ans. Tout le matériel est broyé plus ou moins finement et remis en andain à l'aide d'un convoyeur. L'andain constitue alors un mélange de tous les éléments forestiers broyés avec la terre arable. Celui-ci doit être régalé sur l'ensemble de la superficie à l'aide d'un buteur ou autrement.

G) Protection des cours d'eau, des zones inondables et du talus à forte pente

- Ne pas défricher ni déboiser la bande riveraine sur le bord des rivières
- Ne pas défricher ni cultiver les zones inondables
- Ne pas défricher ni déboiser les talus des rivières
- Conserver une bande boisée de 10 à 15 mètres à partir de la ligne des eaux de la rivière en fonction de la pente des talus
- Engazonner tous les talus réalisés ou mis à nu suite aux travaux de défrichement
Établir et conserver une bande enherbée d'au moins deux mètres en haut du talus le long des cours d'eau et des rivières

□ ***Le broyeur forestier***

Il s'agit d'un rotor de grande dimension à rotation rapide monté à l'arrière d'un tracteur ou sur un équipement de type bulldozer. Il peut effectuer un simple broyage de surface ou de souche ou bien un broyage complet avec retournement des souches à l'aide d'une pelle hydraulique. Son efficacité ou sa rapidité sont fonction du travail

souhaité, du volume forestier à broyer et de la puissance de la machinerie. Ce type d'équipement est à proscrire dans les terres très rocheuses.

Son plus grand avantage est qu'il laisse la biomasse et la terre arable en place. En effet, ceux-ci ne sont pas déplacés, mais broyés et incorporés au sol. Quoique plus dispendieux, le broyeur forestier pourrait s'avérer rentable compte tenu du fait qu'il permet qu'il permet une récupération plus rapide des investissements.

Le broyeur forestier peut également être employé pour le broyage de haies sans égard à leur âge.